

Nom et nationalité des candidats

Groupes nationaux présentant
les candidatures

	Chypre
	Danemark
	Egypte
	Etats-Unis d'Amérique
	France
	Guatemala
	Hongrie
	Inde
	Liechtenstein
	Mexique
	Népal
	Norvège
	Panama
	Pays-Bas
	Philippines
	Pologne
	Thaïlande
	Union des Républiques socialistes soviétiques
	Yougoslavie
PADILLA NERVO, Luis (Mexi- que).....	Mexique Suisse
RUDA, José María (Argentine)	Inde Paraguay Suède
WALDOCK, sir Humphrey (Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord)	Autriche Belgique Canada Chili Danemark Etats-Unis d'Amérique France Italie Liban Liechtenstein Luxembourg Mexique Norvège Nouvelle-Zélande Pays-Bas Portugal Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord Suède Suisse
ZAFRULLA KHAN, sir Muham- mad (Pakistan).....	Egypte Liban Pakistan Thaïlande

DOCUMENT A/8745/ADD.1*Original : anglais*
28 août 1972

Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication ci-après, en date du 23 août 1972, qu'il a reçue du représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies :

“ . . . J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'ayant appris que M. Carlos Holguín n'était plus candidat aux élections à la Cour internationale de Justice, qui sont prévues pour la vingt-septième session de

l'Assemblée générale, le groupe national portugais de la Cour permanente d'arbitrage a décidé de retirer la candidature susmentionnée.”

DOCUMENT A/8745/ADD.2*Original : anglais*
26 septembre 1972

Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication ci-après, en date du 19 septembre 1972, qu'il a reçue du représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies :

“Le représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire savoir que sir Muhammad Zafrulla Khan, président de la Cour internationale de Justice, a décidé de retirer sa candidature aux élections à la Cour internationale de Justice qui auront lieu au cours de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.”

DOCUMENT A/8745/ADD.3*Original : anglais*
16 octobre 1972

Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication suivante, en date du 6 octobre 1972, que lui a fait parvenir le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies :

“Le représentant permanent de la République arabe d'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à sa note antérieure (No 279) du 13 juillet 1972 relative à la désignation de candidats aux fonctions de membre de la Cour internationale de Justice, a l'honneur de l'informer que Son Excellence M. Abdullah El-Erian a retiré son nom de la liste des candidats à l'élection de la Cour internationale de Justice à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

“Le groupe national de l'Egypte a également informé le représentant permanent de son intention de présenter à nouveau, au moment opportun, la candidature de M. El-Erian aux élections à la Cour internationale de Justice qui auront lieu au cours de la trentième session ordinaire de l'Assemblée générale.”

DOCUMENT A/8745/ADD.4*Original : anglais*
24 octobre 1972

Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication suivante, en date du 17 octobre 1972, qu'il a reçue de M. Abdullah El-Erian :

“J’ai l’honneur de me référer au document A/8745, où figure la liste des candidats présentés par les groupes nationaux en vue de l’élection d’un membre de la Cour internationale de Justice, en remplacement de M. Isaac Forster, dont le mandat vient à expiration. Vivement reconnaissant au groupe national qui a bien voulu proposer mon nom et très sensible à l’honneur qui m’est ainsi fait, je vous serais cependant très obligé de bien vouloir informer l’Assemblée générale et le Conseil de sécurité que je ne souhaite pas, pour le moment, figurer parmi les candidats.”

DOCUMENT A/8745/ADD.5

Original : français
24 octobre 1972

Le Secrétaire général a l’honneur de soumettre à l’Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication suivante, en date du 13 octobre 1972, que lui a fait parvenir M. Roberto Ago :

“J’ai été très flatté d’apprendre que le Groupe belge a proposé ma candidature en vue de l’élection à la Cour internationale de Justice qui doit avoir lieu prochainement.

“Toutefois, en raison de mes engagements présents et notamment de ma tâche de Rapporteur sur la responsabilité des Etats à la Commission du droit international de l’Organisation des Nations Unies, je n’estime pas être actuellement en situation d’assumer les fonctions de membre de la Cour, comme le prévoit le paragraphe 1 de l’Article 5 de son Statut.

“C’est pour cette raison que j’ai prié en son temps le Groupe italien, qui avait insisté pour présenter ma candidature, de bien vouloir remettre à une occasion ultérieure cette présentation. J’aimerais demander au Gouvernement belge d’en faire autant.

“Je vous serais donc reconnaissant, Monsieur le Secrétaire général, de vouloir faire en sorte que mon

nom ne figure plus sur la liste des candidats à l’élection actuelle.”

DOCUMENT A/8745/ADD.6

Original : français
27 octobre 1972

Le Secrétaire général a l’honneur de rappeler aux membres de l’Assemblée générale que les personnes suivantes ne sont plus candidats à l’élection des membres de la Cour internationale de Justice :

Ago, Roberto (Italie)⁴;

El-Erian, Abdullah (Egypte)⁵;

Holguín, Carlos (Colombie)⁶;

Zafrulla Khan, sir Muhammad (Pakistan)⁷.

En conséquence, la liste des candidats est actuellement la suivante :

Córdova, Andrés (Equateur);

Forster, Isaac (Sénégal);

García-Bauer, Carlos (Guatemala);

Gros, André (France);

Nagendra Singh (Inde);

Padilla Nervo, Luis (Mexique);

Ruda, José María (Argentine);

Waldock, sir Humphrey (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord).

⁴Voir A/8745/Add.5.

⁵Voir A/8745/Add.3 et Add.4.

⁶Voir A/8745/Add.1.

⁷Voir A/8745/Add.2.

DECISION PRISE PAR L’ASSEMBLEE GENERALE

Le 30 octobre 1972, l’Assemblée générale, à sa 2075^{ème} séance plénière, et le Conseil de sécurité, à sa 1671^{ème} séance, ont procédé, indépendamment l’un de l’autre, à l’élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice, en vue de remplacer les juges suivants, membres sortants :

Sir Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan);

Sir Gerald Fitzmaurice (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord);

M. Luis Padilla Nervo (Mexique);

M. Isaac Forster (Sénégal);

M. André Gros (France).

Ont été élus :

M. Isaac Forster (Sénégal);

M. André Gros (France);

M. Nagendra Singh (India);

M. José María Ruda (Argentine);

Sir Humphrey Waldock (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

REPertoire DES DOCUMENTS

NOTE. — Le présent répertoire comprend les documents mentionnés au cours de l'examen du point 18 de l'ordre du jour qui ne sont pas reproduits dans le fascicule.

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description des documents</i>	<i>Observations et références</i>
A/8756-S/10761	Notices biographiques des candidats présentés par les groupes nationaux : note du Secrétaire général	Miméographié.
A/8769-S/10772	Liste des candidats présentés par les groupes nationaux : note du Secrétaire général	Idem.